

Monsieur André CHALUS

DRH Casino Restauration  
70 rue de la Montat BP 306  
42008 Saint-Etienne Cedex

Narbonne le, 7 Mars 2008

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (article L.2242-1 et suivants du code du travail) qui débutera le 24 Mars 2009, nous vous faisons parvenir les revendications du SNTA – FO restauration

### **SALAIRES**

En ce contexte de « crise » la question d'une meilleure répartition des richesses est un élément fondamental. De cette évidence sociale, au sein de l'entreprise comme au sein de l'économie, le salaire reste un des éléments concrets qui permet d'assurer aux salariés des conditions de vie décentes, de garantir la pérennité de nos systèmes de protection sociale, de relancer une activité économique en berne.

C'est pourquoi, **FO revendique une augmentation générale de 4%** sur les salaires réels pour tous,

Encadrement compris

### **EMPLOI**

L'Emploi, est évidemment **au cœur** de nos préoccupations et de nos revendications. C'est pourquoi, nous demandons de faire un point - bilan général

D'autre part, un accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences – **GPEC** - a été signé au sein de Casino. Un Comité Emploi GPEC est constitué au niveau du Groupe. Parallèlement, un « **Observatoire des Métiers et de l'Emploi** » est créé au niveau de chaque secteur d'activité, l'objectif étant d'associer étroitement les représentants du personnel de chaque société dans le processus d'anticipation et d'information sur les évolutions des emplois et des compétences. Dans le cadre de cet accord, nous demandons la mise en place de cet Observatoire au sein de Casino Restauration

### **CLASSIFICATIONS**

Actualisation pour une prise en compte des nouveaux métiers, venant récompenser l'excellence professionnelle. Prenant en compte notamment la poly activité, Pour qu'il y ait enfin une **reconnaissance** des qualifications et de l'expérience. . Négociation sur la création unilatérale de la part de l'employeur des employés dit « Leader »

**MAINTENANCE** enfin qu'une négociation soit ouverte sur cette catégorie d'employés qui ont aucun point de repère dans la classification

**TEMPS PARTIELS** : Mettre un terme au temps partiel contraint, par une accélération du processus de passage des temps partiels à temps complets. Relever le niveau à 28 Heures minimum /semaine.

### **AIDE AU TRANSPORT**

Si la loi du 17 décembre 2008 peut apporter une réponse aux salariés des grandes agglomérations, elle fait aussi grandir le sentiment d'injustice chez nos collègues habitant dans les villes moyennes et petites, dont les établissements ne sont pas desservis par les transports publics. Pour réparer cette injustice, FO demande la prime de transport **pour tous les salariés** y compris ceux non concernés par la mesure gouvernementale obligatoire.

### **PLATEAU REPAS :**

Revalorisation du plateau à 10.50€ pour 3€21.

### **MALADIE :**

Restitution du délai de carence si un seul arrêt maladie sur l'année calendaire Casino décembre à fin novembre.

### **SENIORS :**

Avec une négociation spécifique à leur fragilisation physique, mais mettant en avant leur savoir-faire et enfin que leurs compétences soient reconnues.

Souhaitant qu'une grande attention soit apportée à nos demandes, nous vous prions d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Délégué syndical central**  
CH Bancilhon

Copie à

- Yves DESJACQUES Directeur des Ressources Humaines du Groupe Casino
- Gérard MASSUS, Directeur des Relations Sociales du Groupe Casino